

Présenter une demande au Programme de subventions du Thunderbird Collective – Aperçu

Table of Contents

| | |
|---|-----------|
| <i>Introduction</i> | 2 |
| L'intendance autochtone du feu | 2 |
| Le Thunderbird Collective..... | 2 |
| Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu | 2 |
| <i>Calendrier du programme</i> | 3 |
| <i>Objectifs du programme</i> | 4 |
| <i>Bénéficiaires admissibles</i> | 4 |
| <i>Dépenses admissibles</i> | 5 |
| <i>Les quatre piliers du financement</i> | 6 |
| 1. Partage des connaissances | 6 |
| 2. Apprentissage axé sur le territoire..... | 6 |
| 3. Défense des droits et intérêts | 7 |
| 4. Affirmation de la souveraineté | 7 |
| <i>Production de rapports</i> | 7 |
| <i>Lettre d'appui de la communauté/des dirigeants</i> | 8 |
| <i>Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu – Grille d'évaluation des demandes</i> | 12 |
| Indicateurs pour l'évaluation des propositions | 12 |
| Plan du projet | 13 |
| Budget | 13 |
| Liens avec les quatre piliers | 13 |

Introduction

L'intendance autochtone du feu

Depuis des générations, les peuples autochtones transmettent des enseignements sur la façon dont le feu peut rétablir l'équilibre sur le territoire, nourrir les écosystèmes et assurer la sécurité des communautés. Des politiques colonialistes et l'interdiction de mener des brûlages ont perturbé ces pratiques traditionnelles. Mais ce savoir n'a jamais été perdu.

L'[intendance autochtone du feu](#) désigne toute activité liée au feu par laquelle les peuples autochtones affirment leurs droits et leur autorité. Ancrée dans des systèmes de savoirs ancestraux, l'intendance autochtone du feu constitue à la fois une pratique traditionnelle et une réponse contemporaine à l'intensification des risques d'incendies de forêt. Elle renforce l'intendance des territoires, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés. Bien qu'elles aient été réprimées par des politiques colonialistes, ces pratiques traditionnelles connaissent un renouveau – elles sont maintenant considérées comme un complément essentiel aux approches gouvernementales de gestion des incendies fondées sur la science occidentale. Année après année, les incendies de forêt deviennent plus fréquents et plus intenses, et un nombre croissant de Canadiens sont exposés à des risques. L'intendance autochtone du feu offre un ensemble de savoirs essentiels qui permettent d'améliorer la gestion des territoires et d'accroître leur résistance aux incendies.

Remarque importante : Dans les années à venir, le financement, les modalités, processus et critères d'admissibilité du projet pourraient changer en fonction des leçons apprises et de la rétroaction reçue. Le financement s'étend jusqu'en mars 2028.

Le Thunderbird Collective

Le ***Thunderbird Collective*** offre un espace éthique et sécuritaire où les Autochtones peuvent collaborer afin de soutenir et faire valoir leur participation et leur leadership dans la gestion des feux de végétation. Le Thunderbird Collective assure un leadership et fournit des conseils pour la mise en place d'approches autochtones en matière d'intendance du feu, en veillant à ce que les savoirs, la gouvernance et la prise de décision des Autochtones demeurent au cœur des initiatives mises de l'avant. Ce leadership s'exerce par l'entremise du Comité directeur du Thunderbird Collective (CDTC), formé de praticiens autochtones du feu possédant une expertise spécialisée en intendance et en pratiques autochtones du feu. Représentant diverses régions du Canada, le comité veille à ce que les détenteurs de savoirs autochtones orientent les priorités, renforcent la collaboration et contribuent à façonner l'avenir de l'intendance du feu au Canada.

Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu

Le ***Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu*** vise à soutenir l'adoption d'approches dirigées par les Autochtones liées au feu, au territoire et aux savoirs. Ce programme reconnaît la relation profonde que les Premières Nations, les Inuits et les Métis entretiennent avec le feu, comme source de renouveau, de protection, d'apprentissage et de lien avec le territoire. Dans le cadre de ce programme, le feu n'est pas un simple outil de

gestion du territoire – il est au cœur de l'identité culturelle, des cérémonies et de la gouvernance. Soutenir l'intendance autochtone du feu améliore le bien-être des communautés, favorise la transmission intergénérationnelle des savoirs et l'affirmation de la souveraineté.

En accordant du financement aux nations et aux organisations communautaires autochtones, le programme vise à soutenir les pratiques d'intendance du feu dirigées par les Autochtones qui favorisent l'apprentissage axé sur le territoire, le partage des connaissances et la défense des droits et des intérêts en soutien à l'affirmation de la souveraineté autochtone et à des relations plus harmonieuses avec le feu.

Calendrier du programme

Voici les modalités pour la présente année du Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu :

- **Période de présentation des demandes** : Les demandeurs admissibles seront invités à soumettre un **formulaire de demande** au Thunderbird Collective à compter d'avril 2026, et ce, jusqu'à épuisement des fonds. Les demandes présentées **avant le 5 juin 2026** seront considérées en priorité.
- **Examen et sélection** : À partir de juin 2026, un groupe de travail établi par le comité directeur du Thunderbird Collective examinera les demandes et sélectionnera les projets pour du financement.
- **Ententes de financement** : Au fur et à mesure de l'approbation des projets, des ententes de financement seront élaborées et transmises aux demandeurs retenus pour examen et signature.
- **Calendrier de réalisation des projets** : Le financement sera accordé pour les projets et les activités se déroulant entre juin 2026 et mars 2027.
- **Rapport final** : Un rapport financier doit être soumis au plus tard le **15 mars 2027**. Un rapport narratif doit être remis au plus tard le **30 avril 2027**.

À l'heure actuelle, le Thunderbird Collective est financé par et sous l'égide de l'Initiative de leadership autochtone (ILA) et du Centre for Northern Conservation (CNC). Toutes les ententes de financement du Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu seront administrées par le CNC.

Si aucune entente n'est signée dans les 30 jours suivant son envoi au demandeur pour signature, le Thunderbird Collective peut annuler l'entente et redistribuer les fonds.

Les paiements initiaux seront versés dans les **15 jours ouvrables** suivant la réception de l'entente signée et de la facture correspondante. Les ententes de financement comprendront une **retenue de 10 %** du montant total, laquelle sera versée une fois les exigences en matière de rapport final remplies.

Objectifs du programme

Le Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu poursuit les objectifs suivants :

1. **Soutenir le leadership autochtone en matière d'intendance du feu**
 - Fournir des ressources aux personnes, aux groupes et aux nations des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour leur permettre de diriger des projets liés au feu d'une manière qui reflète leurs propres systèmes de savoirs, leurs enseignements et leur gouvernance.
2. **Renforcer la transmission intergénérationnelle des savoirs**
 - Créer des occasions pour les Aînés, les détenteurs du savoir, les jeunes et les membres des communautés de partager et d'apprendre ensemble au sujet du feu, de sa relation avec le territoire et la culture.
3. **Revitaliser et défendre les lois et pratiques autochtones**
 - Soutenir les projets qui rétablissent et renforcent la gouvernance traditionnelle, les protocoles et les responsabilités culturelles liés au feu.
4. **Accroître le bien-être et la sécurité des communautés**
 - Réduire les risques d'incendie de forêt à l'aide de brûlages culturels et à d'autres pratiques d'intendance dirigées par les Autochtones, tout en renforçant l'identité culturelle, la résilience et la guérison.

Bénéficiaires admissibles

Les demandeurs doivent participer activement à des initiatives qui soutiennent l'intendance autochtone du feu au sein de leurs communautés. Cela peut comprendre des projets en phase initiale, des programmes en développement ou des initiatives déjà en cours.

Le Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu est ouvert aux demandeurs suivants :

- **Nations autochtones** (gouvernements, communautés, conseils, organisations tribales et régionales des Premières Nations, des Inuits et des Métis).
- **Organisation autochtone**, une communauté, une organisation enregistrée à but non lucratif, un organisme de bienfaisance enregistré, une bande d'une Première Nation, un Conseil de Métis ou d'Inuits.
- **Groupes dirigés par les Autochtones** (51 % ou plus d'Autochtones au sein de la gouvernance) qui guident et font progresser l'intendance autochtone du feu en collaboration avec les écoles, les services locaux de lutte contre les incendies ou les partenaires non autochtones, comme déterminé par le comité directeur.

Remarque : Les entreprises à but lucratif, les organisations qui ne sont pas dirigées par des Autochtones, les gouvernements et les organisations non canadiennes ne sont pas admissibles.

Dépenses admissibles

Pour être admissibles à du financement, les projets proposés ne doivent pas dépasser 70 000 \$. Tous les postes budgétaires doivent se rapporter au projet.

Les postes budgétaires admissibles comprennent les suivants, sans toutefois s'y limiter :

- **Salaires et coûts liés à l'emploi** pour le personnel existant ou supplémentaire responsable des travaux de production de rapports, de suivi ou d'évaluation (p. ex., activités qui favorisent le partage des connaissances).
- **Honoraires professionnels** pour les services spécialisés en collecte de données, en évaluation ou en expertise technique (p. ex., facilitateurs autochtones ou spécialistes du feu).
- **Honoraires** versés aux Aînés, aux détenteurs du savoir et aux praticiens culturels.
- **Formation et développement des capacités** pour les ateliers, la certification et la formation en matière de sécurité.
- **Déplacements et transport** pour le kilométrage des véhicules personnels, le transport, les coûts de carburant et l'hébergement, selon les taux du gouvernement du Canada (Directive sur les voyages de l'ARC).
- **Repas** pendant les déplacements, selon les taux du gouvernement du Canada (Directive sur les voyages de l'ARC).
- **Équipement et fournitures** pour l'équipement de protection individuelle (EPI), les outils, les radios, le matériel de surveillance et la location d'équipement (p. ex., outils liés à l'intendance du feu, équipement de sécurité, matériel pédagogique).
- **Participation communautaire et frais de réunion** pour les rassemblements, partage des connaissances ou échanges, location d'espaces, fournitures pour les cérémonies, dépenses de communication, impression, enregistrement, traduction, outils numériques, etc.
- **Administration** pour le soutien administratif et financier du projet, **jusqu'à 10 % du montant total du financement.**

Les travaux et l'achat d'équipement effectués dans le cadre du programme FireSmart ne sont pas admissibles au titre du présent programme de subventions (pour en savoir plus sur les initiatives menées par FireSmart, visitez [FireSmart Canada](#)).

Les achats d'immobilisations (véhicules, bâtiments, etc.) et les activités sans lien avec l'intendance autochtone du feu ne sont pas admissibles. Le financement ne peut être utilisé à des fins de lobbying ou d'activités politiques.

Remarque : le financement destiné à l'achat d'équipement est offert uniquement aux communautés, jusqu'à concurrence de 12 000 \$ ou de 20 % du budget total du projet, selon le plus élevé de ces deux montants. Les propositions portant uniquement sur l'achat d'équipement ne sont pas admissibles. Tous les projets doivent avoir une portée plus large que le simple achat d'équipement et cadrer avec au moins un des quatre piliers du financement.

Les quatre piliers du financement

Les subventions sont destinées à des projets dirigés par les Autochtones, au profit des peuples autochtones du Canada (Premières Nations, Inuits, Métis) et conformes à au moins l'un des quatre piliers de financement.

Chaque pilier représente un volet essentiel de l'intendance autochtone du feu et peut être adapté aux enseignements, aux priorités et aux systèmes de gouvernance des communautés. Nous présentons ci-dessous une description détaillée de chaque pilier et des exemples d'activités s'y rapportant.

1. Partage des connaissances

Objectif : Recueillir, échanger et diffuser les expériences, les leçons apprises, les pratiques exemplaires et les résultats de la recherche auprès des membres de la communauté et de la Nation afin d'approfondir les connaissances sur les brûlages culturels et les projets d'intendance du feu, tout en favorisant le transfert intergénérationnel des enseignements, des compétences et des pratiques culturelles liées au feu.

Exemples d'activités admissibles :

- Rassemblements, événements communautaires et échanges.
- Ateliers, cercles de récits ou rassemblements saisonniers.
- Enregistrer et documenter les savoirs traditionnels liés au feu (avec le consentement des parties concernées).
- Développer des ressources pédagogiques ou des trousseaux d'outils destinés aux communautés.
- Organiser des rassemblements d'Aînés, de jeunes et de praticiens du feu pour qu'ils partagent leurs approches liées au feu.

2. Apprentissage axé sur le territoire

Objectif : Offrir des expériences pratiques d'intendance autochtone du feu sur le territoire, ancrées dans les enseignements culturels et les savoirs écologiques.

Exemples d'activités admissibles :

- Organiser une démonstration de pratiques de brûlage culturel.
- Tenir des camps sur le territoire pour les jeunes ou les Aînés, axés sur les pratiques liées au feu;
- Offrir de la formation ou du mentorat auprès de gardiens du savoir.
- Organiser des échanges pour apprendre d'autres communautés;
- Tenir des séances d'apprentissage sur l'écologie autochtone et l'écologie du feu;
- Réaliser une surveillance des écosystèmes avant et après les brûlages.

3. Défense des droits et intérêts

Objectif : Faire connaître au public l'intendance autochtone du feu, les droits liés au territoire et les processus décisionnels afin d'accroître la sensibilisation de la population, de faire entendre les points de vue des Autochtones et de susciter un changement dans les comportements, les politiques, les pratiques et les lois liées au feu.

Exemples d'activités admissibles :

- Mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation communautaires;
- Présenter des exposés auprès des gouvernements, des écoles ou des organisations régionales;
- Élaborer des politiques ou participer à des processus de consultation;
- Produire du matériel éducatif, des films ou des projets médiatiques.

4. Affirmation de la souveraineté

Objectif : Revitaliser et exercer la gouvernance, les droits et les responsabilités autochtones en matière d'intendance et de gestion du feu.

Exemples d'activités admissibles :

- Élaborer ou revitaliser des lois ou protocoles communautaires sur le feu;
- Affirmer la compétence autochtone en matière de gestion du feu sur les terres autochtones;
- Organiser des échanges de savoirs entre Nations sur la gouvernance du feu;
- Mettre en place des structures internes de gouvernance pour l'intendance du feu;
- Renforcer la gouvernance de nation à nation et les lois autochtones;
- Soutenir le perfectionnement professionnel des praticiens autochtones du feu, notamment par le financement de formations ou d'études liées à l'intendance autochtone du feu.

Production de rapports

Un rapport financier doit être soumis au plus tard le 15 mars 2027. Un rapport narratif doit être remis au plus tard le 30 avril 2027.

Le rapport narratif peut être soumis par écrit **ou présenté oralement dans le cadre d'une rencontre avec un membre du Thunderbird Collective**. Un modèle de rapport aligné sur les quatre piliers de financement sera fourni afin d'en faciliter la préparation. **Les demandeurs sont invités à inclure, le cas échéant, des photos, des vidéos, des récits ou des commentaires de participants.**

Le rapport doit comprendre :

- un résumé des activités réalisées
- les résultats et les retombées obtenus
- une description de l'utilisation des fonds

En plus de ces exigences de reddition de comptes, les communautés sont invitées à partager les enseignements tirés avec l'ensemble de la communauté autochtone de l'intendance du feu. Le Thunderbird Collective considère la production de rapports comme une occasion de partager des récits, de favoriser la réflexion et de diffuser des connaissances, en accord avec les approches et les valeurs autochtones.

Nous chercherons à obtenir des réponses à des questions comme :

1. Combien de communautés, de groupes ou d'organisations ont pris part ou ont été mobilisés dans le cadre de votre projet? Qui a participé (p. ex., Aînés, gardiens du feu, jeunes, autres partenaires)?
2. Votre projet a-t-il permis de créer ou de diffuser de nouveaux produits de connaissances ou outils (p. ex., cartes, guides, matériel de formation, récits, rapports, vidéos ou autres ressources)? À qui ces ressources sont-elles destinées et de quelle manière seront-elles utilisées?
3. Dans le cadre de votre projet, quelles activités ont été menées ou soutenues dans la communauté (p. ex., formation, travaux sur le territoire, planification, recherche, mobilisation des jeunes, brûlages culturels, etc.)? Quels changements ou avantages ont découlé de ce travail?
4. Votre projet a-t-il favorisé des rencontres (p. ex., réunions communautaires, rassemblements culturels, échanges d'apprentissage, ateliers ou cérémonies)? Si oui, combien de personnes y ont participé et quels résultats en sont ressortis?

Lettre d'appui de la communauté/des dirigeants

Pour être admissibles au financement, les projets doivent être accompagnés d'une lettre d'appui. La lettre doit démontrer que la communauté est informée des activités proposées et des résultats visés et qu'elle les appuie; elle doit aussi aider à garantir que les initiatives sont élaborées avec la communauté, dans le respect de celle-ci et en fonction des priorités locales.

Veuillez inclure une lettre d'appui signée et en indiquer clairement l'auteur. Si vous prévoyez soumettre la lettre d'appui après le dépôt de la proposition, veuillez indiquer clairement dans votre demande à quelle date nous devrions la recevoir.

Guide pour la rédaction d'une lettre d'appui

La lettre doit :

- o être rédigée sur le papier à en-tête officiel de la bande, de la Nation ou de l'organisation qui appuie la demande.
- o porter la **date du jour** afin d'en confirmer le caractère actuel.
- o indiquer le nom du demandeur et du projet.
- o décrire de quelle manière l'organisation ou les dirigeants appuient la demande.
- o démontrer que le projet concorde avec les priorités de la communauté et préciser ses retombées prévues, notamment en matière de culture, d'environnement et de formation.
- o préciser la Nation ou l'organisation qui appuie la demande, y compris les communautés représentées et la structure de gouvernance (si la signature est faite au nom de plusieurs

communautés).

o le cas échéant, préciser que le pouvoir de signature a été accordé par résolution du conseil de bande.

Déclaration des dirigeants :

- Confirme l'appui à la demande en mentionnant le nom du demandeur et le titre du projet.
- Explique pourquoi le projet est important pour la communauté.
- Précise à quoi servira le financement, notamment :
 - o participation à des brûlages culturels;
 - o partage des connaissances écologiques traditionnelles;
 - o formation et partenariats;
 - o élaboration de politiques ou défense des droits et intérêts.

******(p. ex. : Nos dirigeants s'engagent à faire progresser l'intendance autochtone du feu au moyen de programmes de formation fondés sur la culture. Nous reconnaissons que le renforcement des capacités communautaires est essentiel pour rétablir les pratiques traditionnelles liées au feu et favoriser la résilience environnementale à long terme.)

Représentation et pouvoirs de signature

Si l'organisation n'est pas une bande des Premières Nations :

- Préciser qui l'organisation représente – énumérer les communautés, Nations ou groupes.
- Expliquer la structure de gouvernance et la façon dont les décisions sont prises. Si une seule communauté signe la lettre, préciser si les autres Nations ont été consultées ou en ont été informées.

(p. ex. : « Nous représentons sept communautés autochtones dans la région de [nom]. »)

Pouvoirs de signature (« Qui peut être un représentant autorisé? »)

1. Dans le cas des bandes des Premières Nations
 - o Chef ou membre du conseil
 - o Administrateur de bande
 - o Coordonnateur de l'intendance du feu ou responsable du feu culturel
2. Dans le cas des organisations représentant plusieurs communautés
 - o Membre de la haute direction (et non un responsable de service), directeur ou directeur général
 - o Membre de l'exécutif
 - o Président du conseil d'administration
3. Critère essentiel
 - o La personne doit détenir l'autorisation officielle de s'exprimer au nom de la communauté ou de l'organisation.

(p. ex. « La présente lettre est signée par [communauté A]. Elle reflète les priorités communes discutées et approuvées par les sept communautés lors de notre réunion régionale sur l'intendance du feu, tenue le 15 avril 2026. »)

Retombées pour la communauté

- Décrire les retombées du projet pour la communauté (donner des exemples précis, si possible) :
 - o revitalisation de la culture;
 - o protection de l'environnement;
 - o renforcement des capacités;
 - o participation des jeunes;
 - o préparation aux situations d'urgence.

(p. ex. : « Ce projet apportera des retombées concrètes à nos communautés en rétablissant les pratiques traditionnelles liées au feu, en renforçant l'identité culturelle et en développant les capacités locales. »)

Conclusion et signature

- Réaffirmer l'appui au projet.
- Fournir les coordonnées d'une personne ressource pour le suivi.
- Indiquer le nom, le titre et la signature du représentant autorisé.

(p. ex. : « Les dirigeants des sept bandes membres appuient cette demande et accueillent favorablement les retombées positives qu'elle apportera à nos communautés. »)

Cordialement, Chef [Nom complet], [Nom de la Première Nation]

Représentant autorisé de [Nom de l'alliance]

Au nom des bandes membres suivantes : [Nation 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7]

Exemple de lettre d'appui (plusieurs bandes)

[En-tête ou logo] [Adresse] [Numéro de téléphone] [Adresse courriel]
[Date]

À l'attention du comité d'évaluation des demandes de subvention,

Objet : Lettre d'appui à la demande de financement dans le cadre du programme de subventions pour l'intendance du feu du Thunderbird Collective

Au nom de [**Nom de la Première Nation / de l'Alliance**], je vous écris pour exprimer notre plein appui à la demande de financement relative à des initiatives de [**brûlages culturels et des activités de formation connexe**].

[**Nom de la PN / de l'Alliance**] est un regroupement de sept communautés des Premières Nations : [inscrire le nom des sept bandes]. Par voie de résolutions officielles des conseils de bande et de décisions consignées lors de réunions de notre Alliance, les dirigeants des sept Nations m'ont autorisé, en ma qualité de chef [**Nom complet**] de [**votre Nation**], à signer cette lettre en leur nom.

Nos communautés reconnaissent depuis longtemps l'importance du feu culturel comme outil d'intendance du territoire, de revitalisation culturelle et de résilience communautaire. Cette initiative s'inscrit dans notre vision commune visant à rétablir les pratiques traditionnelles liées au feu, à renforcer les connaissances liées au territoire et à développer les capacités de nos jeunes et de nos praticiens du feu. [Importance]

Les dirigeants de nos Nations ont démontré leur engagement envers l'intendance du feu de la manière suivante : [Signes d'appui des dirigeants envers l'intendance du feu]

- Appui aux brûlages culturels dirigés par la communauté;
- Participation à des tables régionales de planification en matière d'intendance du feu;
- Démarches en faveur de la gouvernance du feu dirigée par les Autochtones et d'offre de formation;
- Intégration des savoirs traditionnels sur les écosystèmes aux politiques de gestion du territoire.

Ce financement appuiera directement nos efforts collectifs visant à revitaliser les pratiques culturelles liées au feu, à former de nouveaux gardiens du feu et à accroître la transmission intergénérationnelle des savoirs. Il contribuera également à rendre les territoires plus sûrs et en meilleure santé dans un contexte marqué par des risques accrus d'incendie de forêt.

[Retombées]

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande et sommes prêts à collaborer à la mise en œuvre réussie de ce projet important.

Cordialement,

[Signature] Chef [**Nom complet**] [**Nom de la Première Nation**] Au nom de [**Nom de l'Alliance**],
qui représente [énumérer les 7 Nations]

Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu – Grille d'évaluation des demandes

Les formulaires de demande remplis et soumis par les demandeurs au Programme de subventions pour l'intendance autochtone du feu seront examinés par un groupe de travail établi par le Thunderbird Collective, qui utilisera cette grille d'évaluation comme fondement d'un examen et d'une prise de décision équitables.

Indicateurs pour l'évaluation des propositions

- Les activités proposées font clairement progresser un ou plusieurs des quatre piliers.
- Les activités proposées sont profondément ancrées dans les savoirs, les valeurs et la participation de la communauté. La proposition est façonnée par les points de vue et les expériences vécues des membres de la communauté.
- Les activités proposées s'appuient sur un calendrier, un plan et un budget clairs, réalistes et réalisables.
- Les activités proposées renforcent la capacité de la communauté ou favorisent le partage des connaissances.

Pour chaque demande, une note de 1 à 5 est accordée à chacun des critères (max= 40 points)

| Critères sur l'état de préparation et l'évaluation | Note (1 à 5) |
|--|---------------------|
| Initiatives dirigées par la communauté | ___ / 5 |
| Rapports et outils produits | ___ / 5 |
| Rassemblements soutenus | ___ / 5 |
| Besoins | ___ / 5 |
| Retombées/Avantages | ___ / 5 |
| Plan du projet : objectifs et activités | ___ / 5 |
| Liens avec les quatre piliers (partage des connaissances, apprentissage axé sur le territoire, affirmation de la souveraineté, défense des droits et intérêts) | ___ / 5 |
| Budget | ___ / 5 |
| Total des points | ___ / 40 |

Plan du projet

Critères

- Aperçu des objectifs et des activités
- Calendrier des principales activités
- Rôles et responsabilités
- Budget en lien avec le plan du projet
- Mobilisation de la communauté et des partenaires
- Évaluation des changements et des avantages

Indicateurs d'une bonne proposition

- Les demandeurs ont fourni un plan de projet démontrant un bon état de préparation et que le projet est réaliste.

Budget

Indicateurs d'une bonne proposition

- La proposition est complète, détaillée et bien structurée.
- La demande est réaliste par rapport au projet.
- Le financement demandé correspond aux activités et aux résultats attendus.
- Tous les coûts sont justifiés et admissibles.

Liens avec les quatre piliers

Partage des connaissances

Critères

- Faire participer les détenteurs du savoir communautaire, comme les Aînés, les gardiens du feu et les leaders culturels.
- Intégrer les savoirs autochtones en plus des approches scientifiques occidentales.
- Inclure des méthodes de transmission telles que le récit oral, la vidéo, la documentation ou les événements.

Indicateurs d'une bonne proposition

- Les Aînés et des praticiens traditionnels agissent à titre de demandeurs principaux ou de codemandeurs
- Le plan énonce clairement la façon dont les connaissances seront protégées, partagées et conservées
- Traite des protocoles culturels, du consentement, de la souveraineté des données et des langues autochtones
- Les résultats du projet peuvent comprendre la production de livres de récits, de vidéos, d'outils pédagogiques, d'ateliers

Exemples de résultats possibles :

- Augmentation des échanges intergénérationnels de connaissances.
- Meilleure sensibilisation et compréhension des pratiques culturelles liées au feu.
- Renforcement du lien de la communauté avec les enseignements sur le feu.

Apprentissage axé sur le territoire

Critères

- Guidée par les enseignements culturels et ancrée dans le territoire.
- Comprend des expériences pratiques sur le territoire (pas seulement en classe ou en ligne).
- Mobilise les jeunes et les membres de la communauté sous la direction d'éducateurs autochtones.
- Inclut la planification liée à la sécurité, à l'accessibilité et à l'intendance du territoire.

Indicateurs d'une bonne proposition

- Activités comme des camps de lutte contre les incendies, des journées sur le terrain ou des enseignements saisonniers sur le territoire
- Collaboration avec des éducateurs autochtones, des gardiens du territoire ou des locuteurs de langues autochtones
- Intégration des savoirs autochtones liés au feu, au territoire et à l'intendance du climat afin d'améliorer l'équilibre des écosystèmes et le bien-être des communautés.

Exemples de résultats possibles :

- Augmentation du nombre de membres de la communauté possédant des connaissances pratiques du feu en lien avec le territoire.
- Réintroduction des pratiques traditionnelles d'utilisation du feu dans les territoires autochtones.
- Amélioration de la santé et de la sécurité des écosystèmes à l'aide du brûlage culturel.

Défense des droits et intérêts

Critères

- Met l'accent sur le changement systémique à l'échelle locale, régionale, territoriale, provinciale ou fédérale.
- Renforce la prise de décision et la capacité de planification de l'utilisation du territoire dirigées par les Autochtones.
- Recours à des stratégies adaptées à la culture (récits, témoignages ou outils juridiques).
- Facilite la défense des droits et intérêts et la mobilisation dirigés par les communautés à l'aide d'alliances, de partenariats et d'activités ciblées de développement des compétences et d'échange de connaissances destinées aux leaders et aux membres des communautés.

Indicateurs d'une bonne proposition

- Campagnes visant à faire reconnaître les droits ou la compétence en matière de feu.
- Formulation de recommandations de politique, de mémoires communautaires ou organisation de tables rondes de leaders.
- Création de trousseaux d'outils pour la défense des droits et intérêts, de stratégies communautaires ou de projets médiatiques autochtones.
- Liens étroits avec les points de vue et priorités de la communauté.

Exemples de résultats possibles

- Reconnaissance accrue de l'intendance autochtone du feu dans le processus décisionnel.
- Amélioration des relations avec les partenaires de l'extérieur (municipalités, entreprises forestières, services de lutte contre les incendies, Parcs Canada, instituts universitaires et de recherche).
- Meilleure compréhension par le public des pratiques culturelles liées au feu.

Affirmation de la souveraineté

Critères

- Dirigée ou codirigée par des nations, des conseils tribaux ou des organes de gouvernance autochtones
- Axée sur la gouvernance, la planification ou l'intendance du feu et du territoire
- Renforce la capacité d'autodétermination à long terme en matière de gestion du feu et des territoires
- Respecte la culture, les traditions, les protocoles et les liens des Autochtones avec le territoire

Indicateurs d'une bonne proposition

- Élaboration d'un plan ou de protocoles d'intendance autochtone du feu.
- Collaboration de Nation à Nation ou avec des organismes territoriaux, provinciaux ou fédéraux
- Mise en place de programmes de formation pour les praticiens du feu intégrés dans une gouvernance dirigée par la Nation.
- Voie claire menant à l'exercice à long terme de la compétence ou de l'autorité décisionnelle.

Exemples de résultats possibles

- Renforcement de la souveraineté autochtone et du pouvoir décisionnel liés au feu.
- Revitalisation des systèmes de gouvernance fondés sur les lois traditionnelles autochtones.
- Capacité accrue d'affirmer les droits et les responsabilités auprès des gouvernements externes.